

Le Forestier

LIBERTE BIENFAISANCE CONCORDE



Publié dans les intérêts de l'Ordre Indépendant des Forestiers

VOL. I.

STE-CUNÉGONDE, QUE., JANVIER 1895

No. 1

F. X. LEMIEUX, Commune, Ottawa, Ont.



VICTOR MORIN N. P.

HAUT CHEF FORESTIER ET GÉNÉRAL DE BRIGADE DES FORESTIERS ROYAUX.

A NOS LECTEURS

"Encore un nouveau journal, allez vous dire en recevant cette première visite de no're "FORESTIER"; où donc va s'arrêter cette manie qu'ont nos contemporains de barbouiller du papier et de faire danser les caractères d'imprimerie?"

Nous concevons jusqu'à un certain point, chers lecteurs, ce sentiment d'hostilité envers un nouveau venu, en présence de l'avalanche de journaux, revues, pamphlets et publications de tous genres dont nous sommes affligés de nos jours; aussi veuillez croire que ce n'est pas sans une certaine hésitation, sans que la main nous tremble un peu, que nous vous présentons notre humble feuille.

Nous ignorons si elle sera accueillie avec plaisir ou si vous la verrez d'un œil indifférent; mais si vous lui accordez l'indulgence qu'elle mérite, nous osons espérer que vous aurez pour elle un peu de cette bienveillance qu'on est certain de trouver chez tout bon Forestier. Nous avons en effet passé longtemps le pour et le contre de son opportunité, et si nous l'avons mise au jour, ce n'est qu'après nous être bien convaincus que, suivant l'expression consacrée "elle répond à un besoin "qui se faisait depuis longtemps sentir."

L'Ordre Indépendant des Forestiers, aux intérêts duquel notre journal se consacre, prend en effet de jour en jour un développement plus prononcé dans tous les pays où il s'est implanté, et dans notre province en particulier. Fondé en 1874, réorganisé sur ses bases actuelles en 1881, il compte aujourd'hui plus de 70,000 membres répartis dans le Canada, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne; dans la Province de Québec seule, nous en avons près de 8,000 répartis dans 145 Cours.

Tous ces membres sont animés du même esprit fraternel, ils sont unis dans les liens de la *Liberté*, de la *Bienfaisance* et de la *Concorde*, mais cette union ne serait que spéculative s'il n'y avait un lien plus matériel de cohésion entre eux, un médium de communication qui les mit en rapport constant les uns avec les autres.

L'organe officiel de l'Ordre, publié à Toronto, remplit cet objet en publiant tout ce qui intéresse l'Ordre en général depuis les côtes de la Californie jusqu'aux plages du St-Laurent et même jusqu'aux bords de la Tamise, mais par cela même que ce journal est universel, il ne peut répondre complètement aux besoins particuliers de chaque pays où il s'étend. Notre FORESTIER est destiné à seconder et à compléter son œuvre dans cette Province en se publiant d'abord dans les deux langues, ce qui en rendra la lecture

accessible à tous les membres; en donnant une espace moins limité aux nouvelles forestières de cette province qui seront en même temps de date plus récente que l'organe officiel ne peut les publier; en répondant plus particulièrement enfin aux besoins de l'Ordre dans la Province de Québec.

Nous en commençons la publication à huit pages avec l'espoir d'être bientôt forcés de l'élever à douze pages; cette publication sera mensuelle et les numéros sortiront en autant que possible dans la dernière quinzaine de chaque mois; chaque numéro contiendra le portrait et la biographie d'un membre en vue de l'Ordre; les avis officiels, circulaires, instructions aux cours et aux députés, et autres documents importants y seront publiés, ainsi qu'un tableau de toutes les Cours de la province. La direction répondra aux questions sur la constitution, les règles de procédure ou d'ordre qui pourront lui être soumises. Une place importante sera donnée aux correspondances de diverses Cours, et afin de rendre ce département aussi complet et aussi intéressant que possible nous invitons instamment les membres et en particulier le député et les secrétaires de chaque Cour à correspondre régulièrement avec nous et à nous communiquer tout ce qui peut être de quelque intérêt pour les membres. Enfin, nos efforts tendront toujours à rendre notre journal aussi complet et aussi intéressant que possible.

Maintenant, cette entreprise sera-t-elle un succès financier? Nous n'osons pas l'espérer. Notre seule ambition est d'équilibrer le budget des recettes et des dépenses afin de maintenir cette œuvre qui est appelée, nous l'espérons, à rendre de grands services à la cause de l'Ordre Indépendant des Forestiers en cette province, et pour cela nous comptons sur le concours actif de tous les membres. L'abonnement en a été fixé à la faible somme de vingt-cinq centimes par année, montant strictement nécessaire pour payer les dépenses, afin de mettre tous les membres en état de le recevoir. Aussi comptons-nous sur le bon accueil de tous, et c'est avec confiance dans le succès de notre entreprise que nous inscrivons en tête de ce numéro: "Le Forestier, Vol. I, No I."

LA DIRECTION.

FOURNITURES

On doit s'adresser à John W. Stocks, Haut Secrétaire, à Sherbrooke, pour se procurer toutes fournitures, papeterie, etc., en usage dans l'Ordre.

Victor Morin, H. C. F.

Nous croyons ne pouvoir mieux inaugurer notre galerie de portraits et biographies qu'en offrant à nos lecteurs, dans ce premier numéro, ceux du fondateur de notre journal, M. Victor Morin, Haut Chef Forestier.

Notre confrère a vu le jour dans l'active et florissante ville de Saint-Hyacinthe, P. Q., le 15 août 1865, et se trouve conséquemment sur le point de doubler le cap de la trentaine. Après avoir fréquenté l'école des Sœurs Grises et l'Académie Girouard, il commença ses études classiques en 1876, au collège de Saint-Hyacinthe, affilié à l'Université Laval, et en sortit en 1884 avec le diplôme de B. A., après un cours complet d'études.

Il entra alors en qualité de clerc au bureau du protonotaire de Saint-Hyacinthe, préparant en même temps ses examens à l'étude du notariat qu'il subit en mai 1885, et passa immédiatement brevet au bureau de Papineau, Marin et Mackay, notaires, à Montréal, pour suivre en même temps les cours de droit de l'Université Laval où il obtint le diplôme de L. L. B., en 1888. La même année, il fut admis à la pratique de la profession de notaire, et ouvrit son bureau dans la ville d'Acton, P. Q., où il remplit en même temps les charges de Secrétaire-Trésorier de la ville et de la paroisse, et des écoles catholiques et protestantes. Deux ans plus tard il revint à Montréal en société avec ses anciens patrons, et il fait encore partie de ce bureau qui est maintenant connu sous le nom de "Papineau, Marin, Morin et Fiset" et possède une clientèle des plus enviables.

M. Morin devint Forestier en 1890, comme membre fondateur de la Cour Champlain, No. 663, la plus ancienne Cour Canadienne Française de l'Ordre, et en fut élu Député de Cour; il commença de suite un travail actif dans le but de faire connaître à ses concitoyens les principes et les avantages de cette société. Les Canadiens Français eurent pour l'Ordre Indépendant des Forestiers cet enthousiasme qu'ils savent trouver pour toutes les bonnes choses, et comme exemple du travail accompli par eux, nous voyons aujourd'hui dans la seule ville de Montréal 27 Cours de cette nationalité comptant 2,500 membres.

A l'assemblée de la Haute Cour qui suivit son initiation, M. Morin fut élu Haut Trésorier, charge qui échangea en 1892 pour celle de Haut Aviseur; en 1893 il fut élu président de la délégation de la Haute Cour à la Cour Suprême, aux travaux de laquelle il prit une part active comme membre du Comité des Constitutions et Lois et combattit énergiquement avec la délégation toute entière contre l'admission des femmes dans l'Ordre. A la dernière

session de la Haute Cour, en août 1894, il fut élu Haut Chef Forestier ; et lors de l'établissement de deux Campements de Forestiers Royaux à Montréal, en Octobre dernier, il fut créé Général de Brigade des Forestiers Royaux.

L'Exécutif a pris l'habitude de référer à notre Confrère la plupart des questions qui intéressent les Cours ou les membres de langue française, ainsi que les questions légales qui concernent l'Ordre en cette province. Par suite de sa position élevée dans l'Ordre notre confrère a du prendre la plume de temps à autre pour soutenir des polémiques en faveur de l'O. I. F., principalement sur les questions de finances et de principes religieux, ce qu'il a toujours fait avec de bons résultats, ayant une bonne cause à défendre. Parmi les travaux les plus importants qu'il a faits pour l'Ordre se trouve la traduction en langue française des Constitutions et Lois et du Rituel qu'il a complétée avec M. Gosselin D. S. C. F., en 1892.

Il appartient à plusieurs autres sociétés fraternelles de bienfaisance, entre autres à la Société des Artisans, aux Forestiers Canadiens, à l'Union Saint-Joseph, l'Union Saint Pierre, mais à ses yeux l'O. I. F., est la première, et il lui consacre une grande partie du temps qui n'est pas requis par ses occupations professionnelles. On reproche quelquefois à notre Ordre de ne pas professer officiellement de religion ; le fait est qu'une société financière ne doit pas mêler les choses religieuses à ses opérations, et cela n'empêche pas notre confrère d'être un catholique sincère ; il ne s'occupe pas activement de politique, mais il croit aux destinées du parti libéral.

M. Morin s'est marié en janvier 1893 avec Melle Fannie, fille ainée de l'Hon. Daniel Côté, de Biddeford, Maine, mais il eut la douleur de perdre sa jeune femme après un an de mariage ; il est resté avec un jeune enfant qu'il a déjà créé Forestier à vue si nous sommes bien informés.

Personnel

Mr. A Beaujean, Député de District pour Montréal Est, ne reste pas inactif ; il tient à faire de son district le plus important et le mieux discipliné de l'Ordre, et il est en voie d'y réussir. Il rapporte que dans sa division le nombre d'initiations pour les mois de novembre, décembre et janvier a été de 218.

M. M. A. Gosselin, D. S. C. F., et A. Peltier, D. D. H. C. F., ont reçu leurs uniformes de Forestiers Royaux.

Le Haut Trésorier, C. A. Miller, est l'homme par excellence des Cantons de l'Est. Il a répondu à toutes les invitations qui lui ont été faites par les Cours de cette partie de la Province.

* *

Le Dr A. Bouillon, de Matane, espère ouvrir prochainement deux nouvelles Cours dans le bas du fleuve.

* *

M. J. A. Chenevert, D. G. H. C. F., a démissionné de ses fonctions de Perceuteur du Revenu du District de Richelieu pour prendre la direction du journal "Le Sorelois." Il s'occupe actuellement de l'organisation d'un grand banquet de Forestiers à Sorel.

* *

Le Dr A. Nadeau, D. G. H. C. F., a publié dans l'Electeur un article important relativement à la position des Catholiques dans l'O. I. F.

* *

Le Dr Slack, H. V. C. F., de Farnham, et James Ellis, D. G. H. C. F., de Québec, étaient de passage à Montréal la semaine dernière.

* *

Mr. J. C. Taché, D. D. H. C. F., du Département des Travaux Publics, est passé par Montréal en route pour Ste Anne de la Pérade où il est allé diriger les travaux d'endiguement.

* *

Mess. J. A. Labelle et L. G. Daugnault de la Cour Laval No. 1291, ont abjuré les erreurs du célibat dans une joyeuse réunion de leurs Confrères Forestiers à St Vincent de Paul le mois dernier.

COMMISSIONS.

Toutes commissions de Députés du Suprême ou du Haut Chef Forestier, à moins d'être plutôt révoquées pour cause, expirent avec le terme d'office de celui qui les a émanées, excepté pour les Députés de Cour, dont les commissions restent en force jusqu'à ce que leur successeur ait été commissionné.

Nouvelles Cours

Instituées en cette Province pendant le mois de Décembre 1894.

COUR SIR G. E. CARTIER, No. 1694, Montréal.

Instituée le 2 Décembre 1894, par J. S. X. Dusseault, D. G. H. C. F.

Député de Cour : A. Berthiaume, No. 53 rue des Allemands, Montréal.

COUR STE JULIE, No. 1699, Ste Julie de Somerset.

Instituée le 7 Décembre 1894, par L. F. D. A. Poitras.

Député de Cour : A. L. Larose, Ste Julie de Somerset.

COUR SENNEVILLE, No. 1716, Ste Anne de Bellevue.

Instituée le 21 Décembre 1894, par Victor Morin, H. C. F.

Député de Cour : A. Chauret, N. P., Ste Anne de Bellevue.

Questions et Réponses

(NOTE.—*Sous ce titre nous répondrons, au meilleur de notre jugement, aux questions qui nous seront posées concernant les Constitutions et Lois, Règles et Usages de l'Ordre, mais ces réponses ne peuvent être considérées comme officielles, n'étant que l'expression de notre opinion personnelle.*)

Q.—Une Cour peut-elle se dispenser des services du Médecin ?

R.—Oui, en observant les formalités mentionnées à l'art. 151 (18) ; mais les candidats à l'admission devront tout de même subir l'examen médical devant le médecin commissionné pour la Cour.

Q.—Peut-on voter sur l'admission de plusieurs Candidats en un seul tour de scrutin ?

R.—Oui, avec le consentement unanime de la Cour.

Q.—Qui, du Secrétaire Archiviste ou du Secrétaire Financier, est tenu de préparer le rapport semi-annuel à la Haute Cour (Formule No. 25) ?

R.—Le Secrétaire Archiviste.

A. MONGEAU
Horloger, Bijoutier, Opticien
ET GRAVEUR GENERAL
42 RUE ST-LAURENT, - - MONTRÉAL
(Entre les rues Craig et Vitré)

A nos confrères en L. B. C.

LINGE NORMAL DE LIN EN TISSU ENTRELACÉ

Le Linge Normal de Lin est recommandé à tous comme le vêtement le plus hygiénique et le meilleur pour la peau.

La toile garde le corps dans une douce chaleur. Elle rend la peau moins sujette aux froids. Le Linge Normal en tissu de Lin entrelacé est en tout conforme aux principes de l'habillement rationnel et pratique, récemment démontrés et motivés par les autorités médicales les plus renommées, d'accord en cela avec le célèbre Curé Kneipp, qui le réclame comme l'une des conditions indispensables de la santé.

(Demandez à ce sujet notre pamphlet pour des observations plus détaillées.)

ARCAND FRERES

Seuls dépositaires pour le Canada des Toiles Hygiéniques Kneipp

No 111 Rue St-Laurent

Le Forestier

JOURNAL MENSUEL

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATION
DU FORESTIERImprimé par POIRIER, BESETTE & CIE
No 516 Rue Craig, Montréal**Abonnement:** - 25 cts par année
Payable d'avance

Le tarif des annonces sera donné sur demande.

Adresssez toutes correspondances :

"LE FORESTIER"

B. P., Boîte 607 MONTRÉAL

STE-CUNÉGONDE, JANVIER 1895

AVIS

Nous adressons le présent numéro de notre journal à tous les Forestiers de cette Province dont nous avons pu nous procurer les adresses. Nous ne continuerons l'envoi des numéros suivants qu'à ceux qui se seront abonnés, soit à nous directement, soit par l'entremise de leurs Cours ; et nous demandons qu'en autant que possible tous les abonnements se prennent par l'entremise des Cours.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro la publication de plusieurs articles de nos correspondants.

Tableau d'Honneur .

LA COUR MONT-ROYAL No 7, possède un actif de \$2,597,83, libre de toutes dettes ou réclamations, réparti comme suit : Effets de la Cour \$280.00, Dépôts en banque \$713.41, Balance en mains du Trésorier \$4.42, Prêt sur hypothèque \$1600.00. Y a-t-il dans l'Ordre une autre Cour Subordonnée qui peut en dire autant ?

* *

Le Secrétaire Archiviste de la COUR CHAMPLAIN, No 663, fait mention dans son rapport de l'année que sur 25 séances tenues par cette Cour en 1894, la 1^{re} sentinelle a assisté à 24 et la 2^e sentinelle à 25 séances. Cette dernière charge surtout est la plus ingrate dans une Cour, et le titulaire qui ne manque pas une seule séance mérite certainement une mention honorable. Il n'y a pas à s'étonner si la Cour Champlain est porte-étendard.

* *

LA COUR JEANNE D'ARC No 1650 a initié dans les mois de Novembre, Décembre et Janvier 143 membres, donnant une moyenne de 48 par mois, soit un nombre suffisant pour la fondation de sept nouvelles Cours. Les éloges sont inutiles.

AVIS OFFICIEL.

Le D. C. H. C. F. de chaque Cour nous obligera en voyant à faire préparer et transmettre sans délai au Haut Secrétaire John W. Stocks, Sherbrooke, le Rapport semi annuel (Formule No 25), avec les impôts de la Haute Cour et toutes autres sommes qui pourraient être dues par sa Cour pour achat de fourniture ou autrement.

PRIX DU CONCOURS.

Les membres voudront bien remarquer qu'il s'est glissé une erreur d'impression dans l'édition française de la Circulaire Officielle No. 2, lorsqu'il est dit que le 4^{ème} prix offert aux Cours consistera en la somme de dix piastres pour chaque Cour qui initiera *vingt* Candidats ou plus. Le nombre d'initiés nécessaires pour gagner ce prix est de *vingt-cinq* ainsi qu'il est dit dans la version anglaise, et cette erreur a d'ailleurs été rectifiée par un avis que le Haut Secrétaire a adressé aux Cours.

RAPPORTS DES DÉPUTÉS

Les Députés Généraux et de District du Haut Chef Forestier voudront bien se rappeler que le délai pour faire rapport de leurs travaux au Haut Chef Forestier pour le trimestre expirant le premier de Février expire le quinze de Février, et que le défaut de faire rapport sera cause suffisante de destitution.

VICTOR MORIN, H. C. F.
JOHN W. STOCKS, H. S.**ÇA ET LA**

LE FORESTIER est un nouveau-né qui vous arrive avec l'année 1895 ; il sollicite une petite place à votre foyer pendant les soirées d'hiver et s'estimera très heureux s'il peut vous faire passer une heure agréable.

Dans l'année qui vient de s'écouler, l'augmentation des membres dans l'Ordre a été de plus de 14,000, et nous avons ajouté plus de \$300,000. à notre fonds de réserve. Nous avons lieu d'en être satisfaits.

Avec 1895, l'Ordre Indépendant des Forestiers prend sa majorité ; il a été

fondé à Newark, N. J. en 1884. C'est le temps de nous affirmer.

LE FORESTIER présente à tous ses lecteurs ses salutations les plus empressées ; il leur offre ses meilleurs souhaits de santé et de bonheur pour l'année qui commence, et la réalisation de leurs vœux les plus chers.

Encore une année qui s'enfuit sur les ailes du Temps. Laisse-t-elle pour tous des souvenirs qui la feront regretter ? Hélas non ? Si l'on met dans un plateau de la balance les joies que nous avons éprouvées dans le cours de chaque année, et que nous mettions dans l'autre nos chagrins et nos douleurs, il est rare que celui-ci ne l'emporte pas sur l'autre. Aussi saluons toujours avec joie l'arrivée d'une année nouvelle, dans l'espoir qu'elle sera plus clémence que celle qui vient de s'écouler.

L'installation des officiers des différentes Cours s'est faite cette année avec plus de solennité et avec un caractère de plus grande importance que d'habitude. Plusieurs Cours ont fait une installation publique qui a été généralement très appréciée de ceux qui y ont assisté. Nous ne pouvons qu'applaudir à ces démonstrations dont l'effet est de faire connaître encore mieux notre Ordre et les avantages qu'on en retire.

66,343 membres dans l'Ordre au 1^{er} de Novembre 1894. Sur ce nombre, Ontario en comptait 25,645, Michigan 7,527, et Québec 7,101. Nous en avons admis dans le mois de Novembre près de 300, et près de 500 en Décembre. Hardi, les Québécois ! Travaillois ferme, et nous serons la deuxième Haute Cour de l'Ordre au 1^{er} Mars prochain.

Il ne reste plus qu'un mois pour gagner les prix offerts par la Haute Cour de Québec. Avis à qui de droit, le concours finit au 1^{er} Mars.

Dans un prochain numéro nous publierons une étude sur la désignation des bénéficiaires dans les polices d'assurance.

Le premier Secrétaire Financier qui a répondu à notre circulaire est le Conf. Cairns, de la Cour Sawyerville No 590, et la première Cour à s'abonner est la Cour Lachute No 280.

N. B.—On trouvera les Echos des Cours à la huitième page.

THE FORESTER

English Department

The Forester

A MONTHLY JOURNAL

Published by THE FORESTER PUBLISHING COMPANY

Printed by POIRIER, BESETTE & CO
No 516 Craig St., Montreal

Subscription: - - 25 cts per year
Payable in advance

Advertising rates make known on application.
Address all correspondence:

P. O. Box 607 MONTREAL

STE-CUNEGONDE, JANUARY, 1895

NOTICE

We send this issue of our journal to all the Foresters of this Province whose addresses we could have. We will only send the following numbers to those who shall have subscribed, either directly with us or through their Courts; and we ask that in as much as possible, all subscriptions be taken through the Courts.

Our limited space prevents the publication in this issue of a few articles from our correspondents.

OFFICIAL NOTICE.

The C. D. H. C. R. of each Court will oblige if he will kindly see that the Semi-Annual Return (Form No 25) is made out and forwarded to the High Secretary, John W. Stocks, Sherbrooke, without delay, accompanied with the High Court Dues and any other sums which may be due by his Court for supplies bought or otherwise.

REPORTS OF DEPUTIES

General and District Deputies of the High Chief Ranger will kindly remember that the delay for making their quarterly report to the High Chief Ranger expires on the 15th of February, and that neglecting or failing to report will be sufficient cause for destitution.

VICTOR MORIN, H. C. R.
JOHN W. STOCKS, H. S.

TO THE READERS

"Another paper!"

Such is the exclamation that falls from your lips, on receiving this first number of our FORESTER.

We hear you adding too: "When and where shall our contemporaries abandon their pernicious manner of blackening paper and of making type danse into paragraphs and columns of printed matter?"

We understand to a certain extent, the hostile sentiment which creeps into your heart, kind readers, at the sight of this new-comer, especially when one considers how we are daily deluged by papers, reviews, pamphlets and periodicals of every conceivable color and kind. Believe it, it is with no small hesitation, with no little tremor of hand, that we offer you our modest sheet.

We completely ignore if you will welcome it with pleasure or cast but an indifferent glance on its contents; if you grant it the favor it deserves, we doubt not but that you will give it the kindly encouragement which one ever meets with, from every good Forester. We have given no small amount of consideration to the pros and cons determining the opportunity of bringing forth this monthly bulletin, and our resolve to edit it, was the result of a profound conviction, to use a common expression "that it filled a long felt desideratum."

The Independant Order of Foresters, whose interests our paper will promote and defend, is daily making new progress in the different countries wher-ever its ramifications extend, and principally in this province of Quebec.

Founded in 1874, reorganized in 1881 on its present basis, the Order numbers 70,000 members, living in Canada, the United States and Great Britain. The Province of Quebec alone has 8,000 membres forming 145 Courts.

Each and every one of these members is animated by the same fraternal spirit; all are united in the bonds of Liberty, Benevolence and Concord. This union would evidently become a mere theory if the members had no more material guarantee of cohesion, no medium whereby brother, might constantly communicate with brother.

The officiel organ of the Order, published at Toronto, fulfills this twofold object by printing every item

of newsy interest concerning the Order in general from the coast of California to the shores of the St. Lawrence and of the Thames. But it is easily understood that such a paper being a general chronicler can in no manner meet the necessities of each province or each country where the Order implants its glorious standard of brotherly love.

Our FORESTER is called upon to second and complete the excellent work of the official organ in this Province. It will accomplish this by publishing items of interest to the members in both languages, a system by which it will attain each and every member. Moreover we will be able to devote more space to forestrie news of this province and to print fresher items than the official organ can do. In fact, the Forester will be more particulary adapted to the wants of our Order in this Province of Quebec.

Our first edition is of eight pages; we hope to be soon able to increase it to twelve. The Forester will be a monthly review, and as far as possible, copies will be ready for distribution in the two latter weeks of the month.

A portrait and a biographical sketch of some prominent member of the Order will be a feature of each edition. Official notices, circulars, instructions to Courts and deputies and other important documents, as well as an index to all the Courts of this province will be found in our review.

The editors will answer all queries relating to the constitution, rules of proceeding, order, etc., submitted to them.

An important place will be made in our columns for all communications concerning the Courts of the Order. In order to render this part of our programme as complete and as interesting as possible, we cordially invite members, and more especially the Deputy and the Secretaries of each Court to write us regularly and furnish with any item that may interest our brother FORESTERS.

We publish the first number of our paper with the firm resolve to leave no stone unturned to render it ever more interesting and more perfectly a thorough ochronicle of matters pertaining to the Order.

Will this enterprise prove a financial success? We dare not hope so. Our only ambition is to establish the annual equilibrium of our expenses and revenues in order to perpetuate an undertaking conducive, we hope so, to the

progress and prosperity of the Independent Order of Foresters in this province.

It is with this purpose in mind that we count on the active support of all our brothers.

The annual subscription is twenty five cents, sum strictly required to cover expenses in order to allow foresters to receive the paper.

We await a hearty welcome from them all, and it is animated by this hope that we inscribe as heading to the first edition of our paper : "The Forester, Vol. I, No I."

THE EDITORS.

Victor Morin, H. C. R.

We deem that we could not choose a better opening for our series of portraits and biographical sketches than in giving, in this first number, those of the founder of our Journal, M. Victor Morin, High Chief Ranger.

Our brother was born in the busy and prosperous city of St. Hyacinthe, Que., on August 15th, 1865, and will consequently reach his 30th birthday this year.

After having attended the Nuns School and the Girouard Commercial Academy, he began his classical studies in 1876, at St. Hyacinthe College in affiliation with Laval University, where he graduated as B. A., in 1884, after a complete course of studies.

He then accepted employment as clerk in the Prothonotary's office of St. Hyacinthe, preparing at the same time his examination for the study of law to which he was admitted in May, 1885, and immediately entered the office of Papineau, Marin & Mackay, notaries, of Montreal, as a student, attending the lectures at Laval University at the same time, where he graduated as LL. B. in 1888. He was admitted to the practice of his profession in the same year and opened an office as a notary in the town of Acton, Que., where he filled also the offices of Secretary Treasurer of the town and parish, and of the catholic and protestant schools. Two years later, he was offered a partnership by his former employers and came back to Montreal; he still belongs to that firm which is now known by the name of "Papineau, Marin, Marin & Fiset," and enjoys a flourishing notarial business.

Bro. Morin was made a Forester in October, 1890, as a charter member of Court Champlain, No. 663, the oldest French Court in the Order, and was elected its Court Deputy; he became immediately an active worker in promoting the principles of Forestry amongst his fellow citizens. The

French people took to Forestry with that enthusiasm they display for all good things, and the result of their work is shown by the fact that in Montreal alone they have now 27 Courts of their nationality with a membership of 2 500.

At the next High Court meeting following his initiation, Bro. Morin was elected High Treasurer; in 1892 he exchanged this office for that of High Counsellor; in 1893 he was elected chairman of the Quebec delegation to the Supreme Court and took an active part in the work of this body as a member of the Committee on Constitutions and Laws, he was found amongst other things, to fight at the head of the Quebec delegation against the admission of ladies into the Order. At the last High Court meeting, August 1894, he was elected High Chief Ranger, and on the institution of two Encampments of Royal Foresters in Montreal, last October, was commissioned Brigadier General of Royal Foresters.

To our brother the Executive are in the habit of referring most of the questions concerning the French Courts and members since a long time, as well as the legal questions concerning the Order in the Province of Quebec. Owing to his conspicuous position in the Order, Bro. Morin had occasionally to take the pen and sustain polemics in favor of the I. O. F., chiefly on questions of finances and creed, which he did always with a good result, having a good client to defend. Amongst his most important works for Forestry is the translation into French of the Constitutions and Laws and of the Ritual, which he carried out with Bro. Gosselin, D. S. C. R. in 1892. He belongs to many other fraternal benefit societies, such as Société des Artisans Canadiens Français, Canadian Order of Foresters, Union St. Joseph, Union St. Pierre, but in his opinion, the I. O. F., is the best, and he totally devotes to its interests most of the time he can spare from his business occupations.

Our Order has sometimes been attacked, for not professing any religion officially; in fact, a financial institution should not mix religious practices with its operations, but in private life our brother is a staunch catholic. He has never taken any active part in politics, but he believes in the destinies of the Liberal party.

Bro. Morin was married in January 1893, to Fannie, eldest daughter of Hon. Daniel Coté of Biddeford, Maine, but after one year's marriage, his young wife departed this life, leaving an infant child after her; and if we are well informed, our brother has already made the dear boy a Forester-at-sight.

Chit-Chat

The FORESTER is a new born paper ushered into the world with the year 1895; it begs a place at your fire side in the months of the winter season and will rejoice if it can make you while away a pleasant hour.

The FORESTER presents its respectful greetings to each and every one of its readers; it offers them its most heartfelt wishes of health happiness for the new year and the realisation of their hopes and desires.

One more year engulfed in the ocean of time!

Are its memories such, that they will cause regret? No! Alas! No! If in one scale, we place the joys of a year and in another the sorrows and deceptions of the same period, it is most often the case that the latter tips the scale.

This is one of the reasons, why we greet so joyfully each coming year, in the hopes that it will prove more bountiful, more merciful than the one gone before.

The installation of the officers of the different Courts was accompanied this year with more solemnity and with a great deal more interest than usual. Several installations were made publicly and were followed with a lively interest by the persons present.

We cannot but approve of this public demonstrations.

They make our Order and the advantages it offers more widely known through the land.

One single month remains to those who wish to compete for the prizes offered by the High Court of Quebec. Let all take due notice. The time allotted will expire on the 1st of March.

In one of our next editions, we will publish an article on the manner of inscribing the names of beneficiaries on Policies.

The Order numbered 66,343 members on the 1st of November, 1894. Ontario had 25,694; Michigan, 7,527; Quebec, 7,101. We enrolled nearly 300 members in November and about 500 in December. Lead on Quebecers! To work! and we shall be the second High Court in the Order by the 1st of March next!

The first Financial Secretary who answered to our call is Bro. Cairns, sending the list of members of Court Sawyerville, No. 590. And the first Court subscribing is Court Lachute No. 280.

ECHES FROM SHERBROOKE

We hail with joy the birth of a Forester Journal for Quebec.

It is entitled to the support of every good Forester in the Province.

It is your own local paper and will set forth the many advantages of our great Order as well as many items of interest each month.

7,500 merry Foresters greeted the New Year in ; 8,300 members for our High Court Report in August. Can we do it ? (Pshaw ! we will get them before March 1st.)

1,900 french Constitutions sold since High Court meeting.

450 english Constitutions sold since High Court meeting.

This shows that our H. C. R. is pushing the Order.

COURT JEANNE D'ARC has purchased 150 constitutions lately. Ye big Courts look out for them. It is a High Court Prize they are after.

THE BABY COURT MANSONVILLE has been running for a few years on 4 members. The High Treasurer paid them a visit and after running them through the Treasurer's Mill, came out with a report of 22 members in good standing, with a promise of 40 before March first. *And no expense to the High Court.*

Our sister High Court of Ontario boasts of having big Roses. Well, Quebec can boast of having a promising Rose.

COURT GOOD CHEER No. 746 will dedicate, on the 29th inst., a beautiful Foresters Temple free of Debt.

The High Secretary installed the officers of COURT BEAVER No. 2, on Jan. 2nd. This is the oldest court in our Province, and have stuck to the I. O. F. through thick and thin, and now enjoy the benefit of their early experience with a contented membership of 68. A very enjoyable evening was spent which ended up with a fine supper served in the hall by Bro. Povey in his usual good style.

Our two city courts, PRINCE ALBERT AND ST. MICHEL, were installed by the High Secretary assisted by Bro. Royer, on January 8th, a pleasant evening was spent together, and the festivities were postponed until a future date, when we are to have the H. C. R. with us, when we expect to have a victorious time. Those two city courts work very harmoniously together and now number their membership with 3 figures and are both in good working order.

COURT FAMOUS No 621 was installed by Bro. Gilkerson, who gave a pu-

blic address which has been much appreciated by the public. This Court is now in good working order, and increasing its membership.

COURT EUSTIS No. 1477 had their officers installed by Bros. Miller and Gilkerson. A fine evening caused all the members to be present. The wind up was a grand oyster supper with speeches and toasts, etc. This Court is credited with having a perfect set of officers.

COURT WINDSOR MILLS No. 286 has a High Court Officer this year, and of course had their officers installed free of charge, but they want to be watched all the same. They are after the Banner Court, no, not satisfied at that, but they are also after a High Court Prize.

COURT COATICOOK No. 340 is admitting members at every meeting. They are workers and will expect a prize.

COURT HAND IN HAND No. 1203. We do not hear a sound from them. I expect they are trying for one of those High Court Prizes. (The H. C. R. has heard from them, but wants further news.)

COURT INTERNATIONAL No. 323 must have a good set of officers. Their reports and remittances always reach us in good shape and on time.

COURT KINGSEY FALLS No. 1395 has lost almost half their members by them moving away, but they have still enough left to fill the offices well because their returns and remittances were promptly made, and they will get in other new members soon.

COURT MAGOG No. 1216 had a big installation last week which they promise to give you a detailed report in your next issue. The H. V. C. R. promised to be there, but the C. P. R. and the Doctor did not connect. An explanation is necessary.

COURT SHEFFORD No 290 is flourishing and admitting members every meeting. A High Court Prize will certainly go to Waterloo.

COURT FORTUNE No. 297 is no doubt in good working order but we hear no sound from their gavel. (The P. H. C. R. was there and will tell us about them.)

COURT DRUMMOND No. 1321 is again in good working order. Reports are promptly made now and we expect to see them initiating several new members.

COURT SUTTON No. 304 has been threatened with a visit from the High Treasurer. He says he will increase their membership by 20 and place them in good working order, if he has to stay there all winter. Well, I will give him 2 days. (Scott act town.)

Roll of Honor

COURT MOUNT ROYAL, No 7, has \$2,597.83 of assets with no liabilities. That amount is invested as follows: Court property \$280.00, Bank account \$713.41, Cash on hand \$4.42, *Loan on mortgage* \$1600.00. Is there any other Subordinate Court in the Order which can boast of such results ?

The Recording Secretary of COURT CHAMPLAIN, No 663, mentions in his annual report that out of 25 meetings held by that Court in 1894, the Senior Beadle attended 24 and the Junior Beadle attended 25. This last mentioned office is particularly ungrateful in a Court and the incumbent thereof who attends every meeting certainly deserves an honorable mention. No wonder that Court Champlain is the Bauner Court.

COURT JEANNE D'ARC No 1650 initiated 143 members in the months of November, December and January, the average being 48 member per month, a sufficient numbers for the institution of seven new Courts. Honor to whom honor is due !

Personal Mention

H. C. R. Morin has installed the officers of 16 Courts and instituted two new Courts in the month of January.

High Secretary Stocks is very busy collecting the High Court Dues; we need money too if we want to pay the prizes won by the gallant Courts all over the province during the competition.

Bro. A. B. aujean, District Deputy for Montreal East, is at work for the I. O. F six nights out of seven in a week; he reports 218 initiations in his District, (composed of ten Courts) during the months of November, December and January.

We regret to learn that Bro Lewis, of Court Mount Royal No 7, is detained at his house through illness.

High Treasurer Miller is the right man in the Eastern Townships; he has accepted all the invitations from the Courts in his jurisdiction, and has made splendid work.

Bros. A. Gosselin and A. Peltier have received their uniforms of Royal Foresters.

Dr Slack, H. V. C. R., of Farnham, and Bro. James Ellis, of Quebec, were in Montreal last week.

Amongst the Courts

COURT BALMORAL, No. 269.

The installation of the officers of this Court was made on January 8th, High Chief Ranger Morin presiding Balmoral is all right, for the Past High Chief is there, you know. It is the English Banner Court and the mother of many Courts in Montreal, such as Carnival, Montreal, Chieftain, which have been founded by brethren from Court Balmoral, and we look to it for continued success and prosperity.

COURT BEEBE PLAIN No. 1345.

This young Court had, this month, their officers installed by Bro. Miller. And a most enthusiastic evening was spent. This new Court, though only 18 months old, have one of the finest Court Rooms in the Province, furnished by themselves, and they are credited with doing their work without the use of the Ritual during initiations and all other work. Who can beat this for a new court?

COURT CHIEFTAIN No 1735.

At the present time Foresty seems to have seized hold of the Northern part of our fair City. The boys are being full of the benefits connected with the "Independantorder of Foresters" which is at the present time the most prosperous in our fair land. On the 19th January 1895 a new court was instituted by the H. C. R Victor Morin B. A., N. P.

T. J. Bates C. D. H. C. R., A. W. Moffatt C. R., W. H. Burnett V.C. R. E. Cottrell, Rec. Sec., Geo. S. Wilson, Treasurer, R. D. MacPhail, Fin. Secy. W. E. Deeks, M. D., Physician. After the Installation Ceremony had been completed, the popular H. C. R. gave an appropriated speech and congratulated the Court on starting with a charter list of 36 enthusiastic members, also wishing the Court every possible success. As all the members are hustlers, good results are looked forward to.

Yours in L. B. C.

T. J. Bates, C. D. H. C. R.,
91 Milton St.

ARTHUR PELTIER

Marchand-Tailleur

No 1837 RUE STE-CATHERINE

Tailleur des Forestiers Royaux

Chef de la Cour Ste-Hélène No 1019

PRIX SPECIAUX POUR LES FORESTIERS

SATISFACTION GARANTIE

Echos des Cours

COUR ST. HYACINTHE, No. 588.

Le 17 Janvier était jour de grande fête forestière à St. Hyacinthe, à l'occasion de l'institution d'une nouvelle Cour et de l'installation publique des officiers des deux Cours. Les cérémonies furent présidées par le Haut Chef Forestier Victor Morin, assisté du Député Suprême Chef Raymond et du Député Haut Chef Mackay, et eurent lieu à la salle du Conseil de Ville, gracieusement mise à la disposition des Cours, en présence d'un nombreux auditoire. Des discours furent prononcés par les distingués visiteurs et par Mess. B. J. Bergeron, Chef Forestier, et A. Denis, Ex Chef de la Cour St. Hyacinthe, après quoi les membres des Cours et leurs invités se rendirent à l'hôtel Ottawa où un excellent gouter avait été préparé; on dit que les réjouissances se sont prolongées tard dans la soirée et que tous en ont gardé le meilleur souvenir.

COUR CHAMPLAIN, No. 663.

J'ai eu l'avantage d'assister à l'Installation des officiers de la Cour Champlain, mercredi, le 9 janvier dernier. Il n'y a pas à s'y tromper c'est bien la Cour Bannière de l'Ordre dans cette Province, non seulement sous le rapport du nombre mais aussi sous le rapport des sommités que l'on y rencontre. Tout d'abord nous y trouvons le Haut Chef Morin, les députés Suprêmes A. Raymond, Gosselin et Dusseault; le député de district Beaujean; le député H. C. F. Trudel; le chef F. Bertrand; les ex chefs H. Brosseau, Alarie, Chappleau, Dr Gauthier, etc. Enfin il faut bien le dire c'est aussi la cour modèle et c'est aux séances de cette Cour que se sont familiarisés avec l'ordre quantité d'officiers d'autres cours soeurs qui ont profité de l'hospitalité de la Cour Champlain pour venir apprendre les éléments nécessaires pour devenir eux-mêmes de bons Forestiers, et qui ont de plus abusé de plusieurs des officiers plus haut mentionnés en les convoquant très souvent à leurs séances afin de faire parvenir leur Cour, sous leur habile direction, à un bon fonctionnement; aussi chacun est forcé d'avouer que si la Cour Champlain a eu les honneurs c'est qu'elle avait les meilleures éléments parmi ses membres, et qu'elle possède en outre le meilleur Secrétaire-Archiviste qu'il n'y a pas dans aucune autre Cour, non seulement de la Province, mais de l'Ordre entier. J'avouerai que c'est avec plaisir malin que j'ai vu confrère Raymond pour la première fois depuis la fondation de la Cour Champlain sans aucune charge d'officier; tout d'abord il a passé par tous les postes d'honneur de la Cour et de l'Ordre, il est vrai, mais il y a autre chose, c'est que ce vieux forestier, con-

naissant par la pratique toutes les ruses possibles, n'a cessé un instant d'avoir l'œil à leur étandard; c'est ce qui m'a fait espérer qu'il y aurait peut-être quelques chances d'enlever ce drapeau; et deuxième espoir, confrère Raymond étant délégué à la Cour Suprême en Angleterre sera absent pendant deux mois, et qui sait? dans deux mois il se passe tant de choses; donc c'est le moment propice d'aller à l'assaut et de tenter un supreme effort. J'espère bien que l'on ne traitera pas ce plan de trahison mais d'ambition très légitime, et si la chose arrivait) ce qui reste à faire), je connais quelqu'un qui ne serait pas fier du tout. Je dois ajouter aussi que confrère Gosselin est lui aussi délégué en Angleterre et qu'il est plus que probable que la Cour Champlain aura à ajouter à ses nombreux succès celui d'avoir un officier de la Cour Suprême. Lequel sera-t-il? Time will tell.

F. C.

COUR HULL, No. 1444.

Grande démonstration à Hull le 7 Janvier; l'inauguration d'une nouvelle salle et l'installation publique des officiers de la Cour eurent lieu avec grand éclat en présence d'une auditoire choisi où le beau sexe figurait en grand nombre. Le Haut Chef Morin, le Député Suprême Chef Raymond, le Député Haut Chef Frigon, les Chefs Fraser, Campeau, Taché et beaucoup d'autres visiteurs distingués prirent part aux cérémonies et rivalisèrent d'éloquence sur les mérites de l'Ordre. Après la séance officielle eut lieu un banquet à l'hôtel Commercial suivi d'un *smoking party* au cours duquel les chants les plus joyeux se firent entendre. La Cour Hull a prospéré sous la direction active et énergique de son Chef E. D. Morin, elle est appelée à devenir l'une des cours fortes de la Province.

COUR SIR E. P. TACHÉ No 1676.

Le Député Suprême Chef Raymond n'a que des éloges à nous faire de cette jeune Cour dont il a fait l'installation des officiers le 7 Janvier. Son Chef Mr J. C. Taché déploie une activité et un tact qui nous donnent les meilleures espérances pour le succès de l'Ordre dans cette partie de la Province; il est bien secondé par les officiers de sa Cour, qui sont également à la hauteur de leur position. Aussi n'y a-t-il pas de crainte pour la prospérité de l'Ordre à la Pointe Gatineau.

THEO. A. GROTHE
Manufacturer' Jeweller
CLOCKS AND WATCHES IMPORTER
95½ St. Lawrence Street
MONTREAL